

**COMMISSION DE LA TRANSPARENCE****Avis  
30 mai 2018***nicotine***NICOPATCHLIB 7 mg/24 h, dispositif transdermique**

Boîte de 7 (CIP : 34009 300 241 6 4)

Boîte de 28 (CIP : 34009 300 242 1 8)

**NICOPATCHLIB 14 mg/24 h, dispositif transdermique**

Boîte de 7 (CIP : 34009 300 242 4 9)

Boîte de 28 (CIP : 34009 300 242 6 3)

**NICOPATCHLIB 21 mg/24 h, dispositif transdermique**

Boîte de 7 (CIP : 34009 300 242 7 0)

Boîte de 28 (CIP : 34009 300 243 0 0)

Laboratoire PIERRE FABRE MEDICAMENT

Code ATC	<b>N07BA01</b> (médicaments utilisés dans la dépendance à la nicotine)
Motif de l'examen	<b>Inscription</b>
Liste concernée	<b>Sécurité Sociale</b> (CSS L.162-17)
Indication concernée	« Ce médicament est indiqué dans le traitement de la dépendance tabagique afin de soulager les symptômes du sevrage nicotinique chez les sujets désireux d'arrêter leur consommation de tabac. L'arrêt définitif de la consommation de tabac est l'objectif final du traitement. Le taux de réussite du sevrage tabagique est généralement amélioré s'il est accompagné de conseils et d'un soutien. »

## 01 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

---

AMM	18 septembre 2015 (procédure nationale)
Conditions de prescription et de délivrance / statut particulier	Médicament non soumis à prescription médicale

## 02 CONTEXTE

---

Il s'agit d'une demande d'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux de spécialités pour lesquelles une inscription sur la liste des spécialités agréées aux collectivités a été déjà été sollicitée (avis du 4 avril 2018).

## 03 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

---

**Considérant l'ensemble de ces données et informations et après débat et vote, la Commission estime :**

### 03.1 Service Médical Rendu

**La Commission considère que le service médical rendu de ces spécialités est important.**

- ▀ Les conséquences directes de la consommation régulière de tabac restent la première cause de mortalité évitable en France : 78 000 décès lui sont attribués chaque année. Le tabagisme passif est aussi responsable de 3 000 à 5 000 morts par an.
- ▀ Ces spécialités, de par leur action sur l'arrêt de la consommation régulière de tabac, sont à visée préventive de cette morbi-mortalité.
- ▀ Le rapport efficacité/effets indésirables est important.
- ▀ Les traitements de substitution nicotinique sont des médicaments de première intention du sevrage tabagique.

**Le service médical rendu de ces spécialités est important.**

▀ **Taux de remboursement proposé : 65 %**

### 03.2 Amélioration du Service Médical Rendu

**Ces spécialités n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) dans la stratégie du sevrage tabagique.**

## 04 RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

---

### ▀ **Conditionnements :**

Ils sont adaptés aux conditions de prescription selon l'indication, la posologie et la durée de traitement.